

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 1^{er} avril 2019, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Raynald Jean, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- Poste vacant, conseiller no. 3
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

EST ABSENT : M. Alain Raymond, conseiller no. 4

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2019-04-93. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2019-04-94. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2019 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 21 mars 2019 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 27 mars dernier, les points suivants ont été abordés :

- 1- Refonte au niveau des différents comités. M. Ghyslain Noël siège désormais sur le comité consultatif agricole et le comité de la sécurité incendie;
- 2- Travaux d'entretien sur deux cours d'eau sur le territoire de Daveluyville;
- 3- Les heures du conseil des maires de la MRC d'Arthabaska seront désormais à 19 h au lieu de 20 h.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Raynald Jean, conseiller, mentionne que deux pompiers avec expérience ont été engagés. La Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes est toujours à la recherche de nouveaux pompiers.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

- | | |
|---|---|
| Demande de don
– Fondation du
CLSC Suzor-Côté | Réception d'une correspondance de la Fondation du CLSC Suzor-Côté sollicitant une aide pour soutenir cette dernière dans leur projet de revitalisation des équipements pour le service d'ergothérapie, dont l'objectif a été fixé à 80 000 \$ en 2018-2019. Le conseil prend acte, sans donner suite. |
| Demande de don
– Comité MADA
de Maddington
Falls | Réception d'une correspondance du comité Municipalité Amie des aînés (MADA) de Maddington Falls demandant une contribution pour la journée « on jase-tu » qui sera organisée à Maddington Falls le 4 mai prochain. Le conseil prend acte, sans donner suite. |

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

- | | |
|---|--|
| 2019-04-95.
Comptes du 9 au
31 mars 2019 | CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 9 au 31 mars 2019 de la Ville de Daveluyville totalisant 408 382.65 \$; |
|---|--|

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 9 au 31 mars 2019.

- | | |
|--|---|
| Élection partielle
au poste no. 3 de
la Ville de
Daveluyville | Suite à la réception des candidatures de messieurs Sébastien Bilodeau et Réal Savoie au poste de conseiller no. 3 à la Ville de Daveluyville, les élections partielles pour ledit poste se tiendront le dimanche 7 avril 2019 de 12 h à 20 h et le dimanche 14 avril 2019 de 10 h à 20 h, à la salle communautaire de Daveluyville, située au 3, 9 ^E Avenue (en arrière du centre sportif). Le résultat de l'élection sera à 21 h 30 le 14 avril 2019 au même endroit. |
|--|---|

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la période de candidature des élections, le commanditaire principal pour le centre sportif, questions auxquelles le maire a répondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- | | |
|--|---|
| 2019-04-96.
Adoption du
rapport financier
2018 de la Régie
intermunicipale
de Sécurité
publique des
Chutes | Le maire dépose les états financiers de la Régie intermunicipale de Sécurité publique des Chutes au 31 décembre 2018. Les états financiers, préparés par la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL, démontrent un excédent de fonctionnement de 59 002\$. Cet excédent est explicable par l'augmentation du nombre d'interventions sur le territoire ainsi que la réception de subventions pour la formation des pompiers. |
|--|---|

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier 2018 de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

TRANSPORT

Suivi du MTQ pour les panneaux d'arrêt sur la route Principale au coin du 6^E Rang

Réception d'une correspondance du Ministère des transports (MTQ) suite à l'envoi de la résolution 2019-02-52. du 4 février dernier, demandant l'installation de panneaux d'arrêt sur la route Principale, au coin du 6^E Rang. Le MTQ mentionne que la requête a été confiée à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures, pour analyse. Dès que celle-ci sera complétée, le MTQ nous fera part de sa décision.

2019-04-97.
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT QU'un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès du député M. Donald Martel pour la réfection de la 6^E Rue, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de mars 2019, 11 permis ont été émis, totalisant 886 300 \$.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2019-04-98.
Formation –
Technicien de
glace niveau 3 –
Reprise de la
formation

CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-256. qui autorisait M. Steven Rheault, gérant du centre sportif à s'inscrire à la formation technicien de glace niveau 3;

CONSIDÉRANT QUE la formation a été annulée pour être reprise à une date ultérieure;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2018-11-256. et de la remplacer par cette dernière;
- 2- **D'**inscrire M. Steven Rheault, gérant du centre sportif à la formation « Technicien de glace niveau 3 : opération et entretien des équipements d'une aréna » qui se tiendra à Québec le 16 et 17 avril prochain, au montant de 488.64 \$, taxes incluses;
- 3- **DE** rembourser les frais de déplacements, de subsistances et d'hébergement;
- 4- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2019-04-99.
Proclamation de
la semaine
bénévole

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre ville bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre ville;

RÉSOLUTION

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la Ville de Daveluyville, je, Ghyslain Noël, maire, proclame par la présente que la semaine du 7 au 13 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre ville en 2019.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre ville en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

LÉGISLATION

2019-04-100.

Adoption du règlement no. 70 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur l'ajout d'usage dans la zone H13

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement no. 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire permettre des usages non permis dans la zone H13;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par la conseillère Christine Gentes lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QUE le 2^{ième} projet de règlement a été adopté par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 70 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur l'ajout d'usage dans la zone H13, soit adopté, tel que déposé.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2019-04-101.

Adoption du règlement no. 71 relatif à l'escorte motorisée lors des opérations de déneigement

ATTENDU QUE le *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., chap. C-24.2) exige la présence d'un surveillant circulant à pied, lors des opérations déneigement d'un chemin public, dans un secteur résidentiel avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 497 du *Code de la sécurité routière du Québec*, un règlement doit être adopté si l'on veut utiliser une escorte motorisée lors des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg dans les zones de 50 km/h ou moins, dans les milieux résidentiels;

ATTENDU QUE les chemins municipaux sont tous limités à 50 km/h ou moins dans les secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Raynald Jean lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 72 heures avant la présente séance et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Raynald Jean** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 71 relatif à l'escorte motorisée lors des opérations de déneigement soit adopté, tel que déposé.

2019-04-102.

Adoption du règlement no. 72 modifiant le règlement numéro 66 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2019

ATTENDU QU'il y a eu une erreur dans la compensation énumérée dans l'article 8.1.11.1 « Secteur – taxation en fonction de l'étendue (75%) »;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Raynald Jean lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 72 heures avant la présente séance et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 72 modifiant le règlement numéro 66 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2019 soit adopté, tel que déposé.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2019-04-103.

Adoption du règlement no. 73 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 578 000 \$

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de Ville de Daveluyville de faire exécuter des travaux municipaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 578 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du jeudi 21 mars 2019;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 72 heures avant la présente séance et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V.;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 73 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 578 000 \$ soit adopté, tel que déposé.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-04-104.

Achat d'une tondeuse commerciale - Département des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit d'investir dans l'achat d'un tracteur à pelouse, l'actuel équipement étant très désuet;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du directeur des travaux publics et de la directrice générale, un modèle a été retenu, soit Gravely Pro-Turn 400, modèle 992276 et que le coût est de 19 284.07 \$, taxes incluses;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics de procéder à l'achat d'un tracteur à pelouse commercial au montant de 19 284.07 \$, taxes incluses, chez Gilles Nolet Équipement de Daveluyville et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2^EME PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le déneigement, l'itinéraire de déneigement des employés, la procédure de taxation lors du regroupement, le refus de la demande d'accès à l'information pour avoir accès aux plans et devis des travaux relatif au règlement no. 73, la fermeture de la 6^E Avenue, la subvention de 500 000 \$ du PRIMEAU pour le règlement d'emprunt no. 73, l'ajout d'usage dans la zone H-13, le stationnement des camions dans la 6^E Rue (zone industrielle), les plans de la rue de la Gare, trottoirs dans la rue de la Gare, élargissement de la rue, la répartition du 25 % du règlement d'emprunt no. 73, la rénovation du centre sportif, le registre des personnes habiles à voter, la zone de taxation (carte) du règlement d'emprunt no. 73, lettre envoyée aux propriétaires relativement aux projets de la ville, le nombre et la qualité des personnes pour s'opposer

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

au registre, la date de début des travaux après l'acceptation des personnes habiles à voter, questions auxquelles le maire a répondu.

2019-04-105.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 12.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle